

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2011

PRESENTS : Mmes et MM. BERGER, CASSERT, DAIZE, DELAGE, DURAND, FERSSIWI, FONT, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, SCHAFTLEIN, WOHREL

POUVOIRS : M. BARGIARELLI qui a donné procuration à M.PASSET
M. BOUR qui a donné procuration à M. MEMAIN
Mme PERRIN qui a donné procuration à Mme LORIEROUX
Mme RANCE qui a donné procuration à Mme FONT

ABSENT : M.ROY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LORIEROUX

ORDRE DU JOUR :

1. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
2. Adhésion de la commune de Cernay-la-Ville à la communauté de communes de Plaines et Forêts d'Yveline
3. Convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes (A.T.E.S.A.T)
4. Budget de la commune : décision modificative n°1
5. Rémunération des agents contractuels pour le service de restauration scolaire
6. Demande de subvention à titre exceptionnel pour les sapeurs pompiers de Chevreuse

Questions diverses

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

ADOpte, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 17 juin 2011.

PREND ACTE, sans observation, des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- s'agissant de la passation de marchés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics :
 - Décision n°2011-10 du 30.06.2011 de passer les marchés suivants pour la rénovation du centre de loisirs :
 - avec l'entreprise BTP le Corre sise à Muzy (27) : travaux de terrassement en périphérie du bâtiment pour un montant de 17 226,40 € H.T., soit 20 602,77 € TTC ;
 - avec l'entreprise METALUPOSE 78 sise à Les Alluets le Roi (78) : travaux d'obturation périphérique du vide sanitaire pour un montant de 8 045,95 € H.T., soit 9 622,96 € TTC ;
 - avec l'entreprise J.C.R. Sarl sise à Fontenay-le-Fleury (78) : travaux de modification de l'alimentation en eau potable du bâtiment pour un montant de 386,00 € H.T., soit 461,65 € TTC.
 - Décision n°2011-11 du 30.06.2011 de passer avec l'entreprise VEOLIA EAU – Compagnie des Eaux et de l'Ozone, sise à Paris 8^{ème} (75), représentée par M. Beneventi, Directeur de l'Agence de Rambouillet,

un contrat de délégation des contrôles obligatoires pour l'assainissement non collectif pour les montants suivants :

- contrôle de conception et d'implantation d'une installation : 100 € H.T. l'unité
- contrôle de bonne exécution des travaux : 80 € H.T. l'unité
- diagnostic des installations existantes : 70 € H.T. l'unité
- contrôle périodique de bon fonctionnement : 60 € H.T. l'unité et le cas échéant :
- analyses eau traitée: 75,00 € H.T. l'unité
- réunion publique d'information : 400.00 € H.T. l'unité
- contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une seconde installation chez un même usager : 35.00 € H.T. l'unité
- travaux de déblaiement pour accès aux installations : 80 € l'heure.

1. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 prescrit la couverture intégrale du territoire par des intercommunalités à fiscalité propre au plus tard le 1^{er} juin 2013. Un projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté le 28 avril 2011 devant la commission départementale de coopération intercommunale ainsi que le prévoit l'article 35 de cette même loi.

Le Préfet des Yvelines sollicite l'avis de la commune sur ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

2. Adhésion de la commune de Cernay-la-Ville à la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline.

Le 23 juin 2011, le Conseil Communautaire de Communes Plaines et Forêts d'Yveline a délibéré par 33 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre l'intégration de sept communes (Bonnelles, Bullion, Cernay-la-Ville, la Celle-les Bordes, Longvilliers, Ponthévrard et Rochefort en Yvelines) dans le périmètre de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline à compter du 1^{er} janvier 2012.

La commune de Cernay est donc appelée à se prononcer pour confirmer son accord d'intégration.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu, a délibéré,
A l'unanimité,

Pour intégrer la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yveline à compter du 1^{er} janvier 2012.

3. Convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes (A.T.E.S.A.T).

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée qu'en application des critères d'éligibilité définis par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 et du décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002, la commune a été déclarée éligible à l'A.T.E.S.A.T (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) par l'arrêté préfectoral en date du 7 octobre 2010.

Cette assistance est une aide à l'exercice des compétences de la commune pour la fourniture de conseils et d'assistance sur les domaines suivants : aménagement - habitat et voirie.

La rémunération forfaitaire est calculée en application de l'arrêté du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer du 27 décembre 2002.

La convention peut être résiliée par l'État ou la commune moyennant un préavis de six mois.

Cette assistance est fournie dans le cadre d'une convention annuelle du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE le concours de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines pour assurer la mission A.T.E.S.A.T définie au projet de convention.

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE le Maire à signer la convention dont le coût annuel s'élève à 1 263.75€ (forfait de base).

4. Budget de la commune : décision modificative n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le budget primitif 2011,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 signé par M. le Préfet,

Considérant que le budget primitif a été voté avant les taux des impôts locaux et que le montant à reverser au Fonds National Individuel de Ressources (FNGIR) est plus important que prévu,

VOTE les décisions modificatives suivantes :

A l'unanimité,

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Art. 739116	12 370.00	
Art. 7311		12 370.00
TOTAL	12 370,00	12 370,00

5. Rémunération des agents contractuels pour le service de restauration scolaire.

Vu les délibérations du 21.03.2003 et du 4.07.2003 créant des emplois contractuels pour besoins occasionnels pour le service de restauration scolaire et fixant le niveau de rémunération,

Considérant l'augmentation du coût de la vie et notamment des frais de déplacement des agents,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer, à compter du 5 septembre 2011, le niveau de rémunération des agents contractuels pour le service de restauration scolaire à 11.25 € brut par heure.

6. Demande de subvention à titre exceptionnel pour les sapeurs pompiers de Chevreuse.

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de l'adjudant chef Daniel du Centre de Secours de Chevreuse sollicitant une subvention exceptionnelle de la commune pour permettre à 8 sapeurs pompiers de ce centre de participer aux 24h00 du Mans vélo les 20 et 21 août 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VOTE une subvention exceptionnelle de 100€ au centre de secours de Chevreuse.

Questions diverses :

R.MEMAIN

- Le SIAHVY (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Haute Vallée de l'Yvette) s'est rapproché de la commune de Cernay-la-Ville pour lui proposer ses services en matière de gestion de son réseau d'assainissement et de sa station d'épuration. Le SIAHVY fera prochainement une proposition d'adhésion à la commune en terme technique et financier. La commune sera alors appelée à se prononcer.
- Service Minimum d'accueil en cas de grèves des enseignants : l'appel à candidature de la mairie diffusé dans les Brèves du mois de juin, n'a comptabilisé qu'une seule réponse. Le service minimum d'accueil ne pourra être mis en place qu'avec un nombre plus important de personnes pour que la sécurité des enfants soit assurée. Un nouvel appel à candidatures sera effectué dans les Brèves du mois de septembre. Monsieur le Maire a rencontré, le 6 juillet, les représentants des parents d'élèves pour les en informer.

P. CASSERT

- Travaux de voirie sur le RD906 dans l'agglomération à partir du 20 août (durée prévisible des travaux 3 mois).
- Travaux au centre de loisirs durant les 15 premiers jours d'août.

Prochain Conseil Municipal : le 15 SEPTEMBRE 2011 à 21h00.